

## DELIBERATION CA032-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;  
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu la délibération CA 020-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;  
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 4 Mai 2020.

**Objet de la délibération : Autoévaluation - Accréditation - Présentation de la stratégie globale (définition des groupes de travail – finalisation du calendrier) –**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La stratégie globale de l'autoévaluation en vue de l'accréditation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 4 abstentions (un membre porteur d'une procuration a quitté la séance et deux membres connectés n'ont pas voté).

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

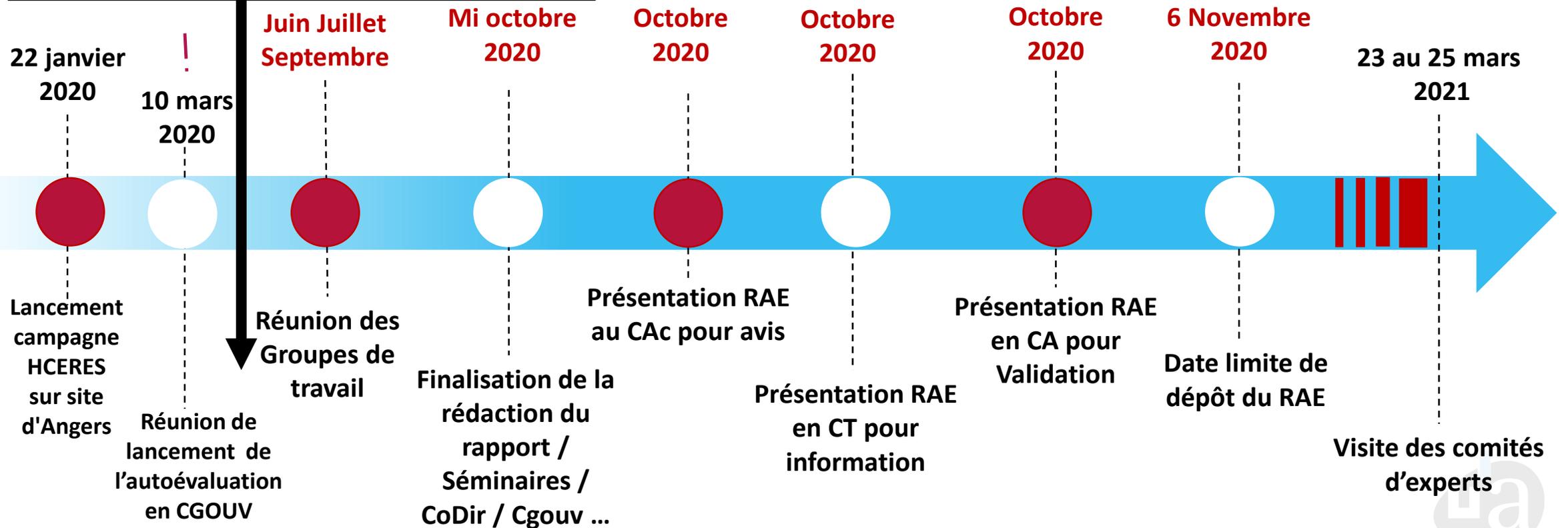
Signé par : Olivier Huisman  
Date : 12/05/2020  
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 12 Mai 2020**

# Calendrier Général (adapté crise)

Candidature et désignation des pilotes : fin mai



# Les principes proposés pour l'auto-évaluation

- Démarche participative associant tous les personnels et usagers de l'UA qui le souhaitent
- Une implication aussi large que possible des élus des conseils
- Une économie du temps de travail de chacun, d'autant plus que la réponse à la crise a représenté un effort important pour tous
- Un temps suffisant consacré à la critique et à l'enrichissement de versions préliminaires du rapport



# Autoévaluation des licences et des masters

➤ Proposition de consacrer proportionnellement plus d'énergie à l'autoévaluation des masters, en lien avec un projet prioritaire de développer leur attractivité

- **Pour les licences**

- ✓ Rédaction du document par le bureau de la CFVU
- ✓ Extraction des indicateurs par DEVE/DPE,
- ✓ Relecture/complément par les composantes, courant juillet

- **Pour les masters, articulation forte avec une réflexion sur notre attractivité**

- ✓ Evaluation par chaque équipe de master, et pour chaque champ de formation
- ✓ Séminaire « master » : **Jeudi 27 août ?**
- ✓ Synthèse par le bureau de la CFVU

# Evaluation de l'activité de recherche

- Documents de bilan complétés par chaque équipe
- Dépôt des projets dont l'UA est porteuse
- Présentation par chaque directeur d'équipe de son projet devant un bureau élargi de la CR début juillet

# Rapport global d'auto-évaluation

- Organisé selon 15 références
- Description précise des éléments attendus dans chaque référence
- Des réponses appuyées sur des indicateurs
- Une analyse réflexive, au delà d'une simple description

# Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

## Domaine 1 : Le pilotage stratégique et opérationnel de l'Université

### ➤ Le positionnement institutionnel de l'université

- ✓ **Référence 1.** L'université définit son positionnement institutionnel dans son environnement local, national et international.

### ➤ La stratégie institutionnelle de l'université

- ✓ **Référence 2.** L'université décline ses orientations stratégiques en grands objectifs opérationnels et partenariats, elle mobilise des outils de suivi de sa trajectoire parcourue.
- ✓ **Référence 3** (uniquement pour les universités avec secteur santé). L'université développe et pilote ses relations avec le CHU et les autres établissements en charge de formations médicales et paramédicales à partir d'objectifs stratégiques partagés.

### ➤ L'organisation interne et la gouvernance de l'université

- ✓ **Référence 4.** La gouvernance de l'université s'appuie sur une organisation, des instances, des circuits de décision et une communication adaptés à ses missions et à sa stratégie.
- ✓ **Référence 5.** La direction de l'université porte et développe une politique globale de la qualité.

### ➤ Le pilotage opérationnel global de l'université

- ✓ **Référence 6.** L'université pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils d'analyse prospective, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré.
- ✓ **Référence 7.** La politique de gestion des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'université, et contribuent au bien-être au travail de ses personnels.
- ✓ **Référence 8.** L'université intègre dans sa stratégie une politique immobilière constituant un levier de son développement et une traduction de sa responsabilité sociétale et environnementale.

# Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

## Domaine 2 : La recherche et la formation

### ➤ La politique de recherche

- ✓ **Référence 9.** La politique de recherche de l'université s'appuie sur des outils de pilotage et traduit son positionnement et sa stratégie, y compris dans son internationalisation.
- ✓ **Référence 10.** Les politiques de valorisation de la recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'université contribuent au développement socio-économique et ainsi qu'aux évolutions sociétales.

### ➤ La politique de formation tout au long de la vie

- ✓ **Référence 11.** L'université pilote une offre de formation tout au long de la vie et porte des modalités d'enseignement, au regard de son positionnement et de sa stratégie nationale et internationale.
- ✓ **Référence 12.** L'université développe un ensemble de dispositifs institutionnels garantissant une action coordonnée et opérationnelle au service de l'offre de formation et de son internationalisation.

### ➤ Le lien entre recherche et formation

- ✓ **Référence 13.** L'université développe des liens entre la formation et la recherche : une articulation des activités de formation et de recherche, une politique cohérente de recrutement des personnels et une politique coordonnée de documentation.

# Référentiel de l'évaluation externe des universités HCERES

## Domaine 3 : La réussite des étudiants

### ➤ Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle

- ✓ **Référence 14.** L'université favorise la réussite des étudiants par des dispositifs et des parcours adaptés, depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

### ➤ La vie étudiante

- ✓ **Référence 15.** L'université soutient le développement de la vie étudiante, l'engagement des étudiants dans la gouvernance et favorise le bien-être étudiant.

# Proposition de méthode

- Regrouper les références pour constituer 8 sous-groupes (domaine 1 et domaines 2 et 3)
- Pilotes : 1 VP + 1 élu CA ou CAC
- Membres élus et autres membres de la communauté
- Soutien DPE et autres services
- Calendrier :
  - Candidature et Désignation des pilotes : fin mai
  - Appel à participation générale : 1ere quinzaine de juin
  - Echanges à distance Juin/juillet
  - 2 réunions à distance ou présentiel Septembre/octobre
  - Proposition d'une synthèse par les pilotes 15 octobre

Sous groupes	Références	VP	ELu	Composition souhaitable?
Gouvernance	1,2,4	IR	CA	Présence de directeurs de composante, élus, responsables service, personnels et usagers...
Santé	3	Pdt NL	CA ou CAC	Participation CHU, personnels et usagers (y compris hors fac santé), DPI...
Qualité, pilotage	5, 6	IR	CA	Experts, DISC, responsables de formation...
RH	7	ED	CA ou CAC	Elus CAC, diversité des métiers, articulation SSTU...
Immobilier	8	SA	CA	Experts, représentation de tous les campus ...
Recherche	9,10, 13	PS FG	CAC	Représentation de tous les pôles, doctorants, SCDA... Lien bureau CR
Formation	11,12,13,14	SM FG	CAC	Représentation de toutes les composantes, lab'UA, SUAPS, SCDA; DFC... Lien bureau CFVU
Vie étudiante	15	LB	CAC	Usagers ++, articulation CROUS, SUMPPS...